

## CONDITIONS GENERALES

ANNEE 2018-19

### Formalités d'admission

Les parents remplissent une demande d'admission. La décision d'inscription est prise par la Direction. La finance d'inscription de 250.-CHF doit être versée pour chaque nouvel enfant à réception de la facture qui intervient une fois le contrat signé. L'inscription de l'enfant est définitivement confirmée au moment où le paiement de la finance d'inscription a pu être enregistré par l'écoline. Cette finance couvre les frais administratifs d'admission. Elle n'est donc remboursée en aucun cas et n'est pas déductible des factures à venir.

### Conditions tarifaires

Ecolage (hors vacances scolaires), par mois sur 10 mois : voir ci-dessous.

L'écoline se donne la possibilité de pouvoir offrir des **tarifs réduits (de 5 à 50%)** aux familles qui en font la demande, après examen de leur dossier (Déclaration de revenus, motivations), et dans la mesure de ses capacités financières.

Les forfaits incluent l'encadrement des enfants, la majorité des fournitures utilisées par les enfants ainsi que tous les frais liés aux activités des enfants notamment les sorties découverte.

Une absence pour maladie ou congés ne donne droit à aucune réduction ; la place étant réservée dans tous les cas.

FORFAITS PRESCHOOL			
	De	A	Ecolage mensuel
Preschool x 3	8h30-9h	14h-14h15	1250.-
Preschool x 4	8h30-9h	14h-14h15	1515.-
3 Days maxi	8h30-9h	15h45-18h15	1705.-
4 Days mini	8h30-9h	15h45-16h	1820.-
4 Days maxi	8h30-9h	15h45-18h15	2260.-
Full week	7h30-9h	15h45-18h15	2820.-

FORFAITS SCHOOL			
	De	A	Ecolage mensuel
School 1 Mini	8h30-8h50	13h25-14h15 (3x) 15h45-16h (1x)	1560.-
School 2 Mini	8h30-8h50	15h45-16h	1815.-
4 Days maxi	8h30-8h50	15h45-18h15	2260.-
Full week	7h30-8h50	15h45-18h15	2820.-
OPTIONS			
	De	A	Ecolage mensuel
Early start	7h30-8h50/9h		55.-/jour
Afternoon School	14h15-16h		85.-/jour
Afternoon Club	16h-18h15		125.-/jour
Wednesday Half day	7h30-9h 14h-14h15	14h-14h15 16h-18h15	320.-
Wednesday Full day	7h30-9h	16h-18h15	470.-

Ateliers vacances (Voir Annexe)

## Dépannage

Selon la disponibilité, des dépannages peuvent être possibles sur demande préalable (le plus tôt est le mieux). Les tarifs sont les suivants :

- 1 ½ journée d'école (8h30-12h ou 14h-16h30) : 50.-
- 1 garderie du midi (repas inclus) : 35.-
- 1 garderie du soir : 25.-
- 1 petite journée (8h30-16h30 repas inclus) : 115.-
- 1 garderie du matin : 10.-
- 1 grande journée (7h30-18h30) : 140.-

## Modalités de paiement

### Échéance des paiements

L'écolage est dû avant le début de chaque trimestre, faute de quoi la famille peut se voir refuser l'accueil de son enfant. Il peut également être payé mensuellement, annuellement ou semestriellement, toujours en avance.

### Trimestres comptables de L'écoline

- 1er trimestre comptable (4 mois): du 1er septembre au 31 décembre
- 2ème trimestre comptable (3 mois): du 1er janvier au 31 mars
- 3ème trimestre comptable (3 mois): du 1er avril au 30 juin

# Délai de résiliation / annulation de l'inscription

## Annulation de l'inscription avant le début de l'année scolaire

L'annulation de l'inscription doit être signifiée le 10 juillet au plus tard, date du timbre postal faisant foi. Au-delà de cette date jusqu'au 1er jour de rentrée, l'équivalent de 50% du 1er trimestre comptable d'écolage (du 1er septembre au 31 décembre) sera facturé.

## Départ en cours d'année

Le départ de l'écoline en cours d'année doit être annoncé à la Direction par lettre recommandée (la date du timbre postal faisant foi) :

- Avant le 31 octobre pour un départ à la fin du 1er trimestre comptable (31 décembre)
- Avant le 31 janvier pour un départ à la fin du 2ème trimestre comptable (31 mars)
- Au-delà des échéances mentionnées ci-dessus le trimestre comptable en cours ainsi que le trimestre comptable suivant seront facturés.

# Calendrier et vacances

Rentrée :	Lundi 27 août 2018
Congés du Jeûne fédéral :	Lundi 19 septembre 2018
Vacances d'Automne :	Du vendredi 12 octobre à 18h30 au lundi 29 octobre 2018 à 7h30
Vacances de Noël :	Du vendredi 21 décembre à 18h30 au lundi 5 janvier 2019 à 7h30
Vacances de février :	Du vendredi 22 février à 18h30 au lundi 4 mars 2019 à 7h30
Vacances de Pâques :	Du vendredi 12 avril à 18h30 au lundi 28 avril 2019 à 7h30
Vacances de l'Ascension :	Du mercredi 29 mai à 18h30 au lundi 3 juin 2019 à 7h30
Congés de Pentecôte :	Lundi 10 juin 2019
Fin de l'année scolaire :	Vendredi 5 juillet 2019 à 18h30

# Dispositions administratives communes et for

La signature du contrat d'inscription vaut acceptation des présentes conditions financières et générales. Les présentes conditions financières et générales sont valables dès l'année scolaire 2018/2019 respectivement dès le 27 août 2018.

La législation suisse est la seule applicable aux rapports découlant des présentes conditions financières et générales et des contrats s'y rapportant, quel que soit le domicile des parents ou des titulaires de l'autorité parentale. Le for juridique est à Lausanne.

# ANNEXE : CONDITIONS GÉNÉRALES ATELIERS VACANCES

## Formalités d'admission

Les parents font part de leur demande à la Direction. La décision d'inscription est prise par la Direction selon les disponibilités. Une confirmation écrite de la part des parents est ensuite nécessaire afin de réserver une place pour leur enfant.

## Conditions tarifaires

ATELIERS VACANCES	HORAIRES	TARIFS
Forfait Semaine complète « Longues journées »	Du lundi au vendredi 7h30 – 18h30	500.-CHF/semaine
Forfait Semaine complète « Petites journées »	Du lundi au vendredi 9h00 – 16h30	425.-CHF/semaine
Forfait Semaine complète « 1/2 journées avec cantine »	Du lundi au vendredi 7h30-14h	350.-CHF/semaine
Forfait Semaine complète « 1/2 journées »	Du lundi au vendredi 7h30-12h	250.-CHF/semaine
Forfait « à la carte » Longue journée	Nb de jour au choix 7h30-18h30	125.-CHF/jour
Forfait « à la carte » Petite journée	Nb de jour au choix 9h00-16h30	100.-CHF/jour
Forfait « à la carte » ½ journée avec cantine	Nb de jour au choix 7h30-14h	85.-CHF/jour
Forfait « à la carte » ½ journée	Nb de jour au choix 7h30-12h	50.-CHF/jour

Une absence pour maladie ou congés ne donne droit à aucune réduction ; la place étant réservée dans tous les cas.

## Modalités de paiement

Le règlement se fait sur le compte habituel de l'écoline ou bien sur son site de vente en ligne.

## Annulation de l'inscription

Sauf cas de force majeure (déterminé par la Direction de l'écoline), les Ateliers vacances ne sont pas remboursés si l'inscription de l'enfant est annulée par les parents.